



GT Service minimum

Ambiance volcanique dans les salles, explications fumeuses de l'administration.

Cette réunion se voulait « de cadrage » et l'administration n'est effectivement pas entrée dans les détails. Cela ne l'a pas empêchée de tenter, bien maladroitement, de se justifier. La CFDT a vigoureusement pointé du doigt les incohérences de notre administration et les méthodes employées pour faire passer les points délicats.

Organisation des GT

Toutes les réflexions concernant le service minimum (conditions et modalités de désignation des personnels astreints, extensions à d'autres aérodromes) auront lieu dans un GT, les astreintes opérationnelles au sein des services d'exploitation dans un autre.

2 réunions ont donc été programmées : les 11 juin (astreintes opérationnelles) et 23 juin (tous les sujets concernant le service minimum).

Badgeuse

Bien entendu, pour la CFDT, le dossier « Astreintes opérationnelles » permettait d'aborder la question de la badgeuse, en un retour précis de l'ambiance des salles de contrôle devenues des poudrières en moins de 2 semaines.

La CFDT est revenue plusieurs fois à la charge, expliquant à propos du dossier badgeuses qu'il s'agissait d'une décision perdant / perdant.

L'objectif CFDT était de souligner la colère qui montait dans les salles. La badgeuse telle que l'administration l'impose est vécue par les

FOCUS

La DGAC avait préparé son projet de longue date. Prenant le prétexte du mouvement social important de fin février, elle a convoqué l'ensemble des O.S. le 19 mars pour annoncer :

- une augmentation du nombre de terrains soumis à service minimum (Brest, Lille, Montpellier, Tarbes/Pau) ;
- une augmentation du nombre de positions de contrôle en CRNA les jours de grève.

L'ensemble des organisations syndicales a exprimé son exigence de GT sur le sujet. Ces GT ont été proposés quelques jours plus tard par le Directeur général, et leur principe validé par la CFDT.

La réunion du 5 mai constituait le premier de ces GT dédiés au service minimum et aux astreintes opérationnelles.

Cette réunion a eu lieu dans un contexte social d'autant plus tendu que dans le même temps, sans concertation aucune, la DO a pondu une note concernant la mise en place de badgeuses dans les services opérationnels dans les plus brefs délais.

Interprété comme un geste de défiance et de mépris, cette note suscite de vives réactions chez les personnels concernés.

personnels comme une mesure de défiance et de mépris. Ce sentiment est accru par la méthode retenue, à marche forcée, qui réduit à peau de chagrin le dialogue social.

Le DSNA a répondu que la badgeuse s'imposait à lui, qu'il n'avait pas su convaincre le gouvernement qu'il s'agissait d'une décision à effets pervers et donc qu'il n'avait d'autre choix que la mettre en place. Le fait que le principe de contrôle du travail des personnels opérationnels ne soit pas négociable (car faisant partie de l'accord licence – non signé par la CFDT) n'aurait pas dû selon lui porter préjudice au dialogue social...

Le DSNA a ajouté que si le contrôle de la présence n'était pas négociable, il espérait néanmoins pouvoir entrer dans une phase plus détendue de discussion après les mois d'été...

La CFDT a tenu à signaler au Dsna et au Do qu'ils s'étaient montrés à titre personnel particulièrement zélés dans l'application des directives gouvernementales en ne laissant aucune souplesse au système qu'ils déployaient.

La CFDT a demandé au DSNA de faire passer le message d'une position des personnels également non négociable.

Service minimum

A propos du service minimum en route, l'administration a réduit ses ambitions initiales (50% du trafic théorique – issu de quelle base ?- !) à une ou deux positions de contrôle supplémentaires pour quelques Crna. La DSNA a annoncé lancer un travail de la Do pour vérifier l'adéquation entre les pratiques actuelles et le décret.

La CFDT a demandé à avoir connaissance de l'échantillon sur lequel allait travailler la Do et a rappelé son opposition à une application variable du service minimum.

Enfin, la CFDT a argumenté de manière précise et fondée son exigence de ne pas voir les quatre nouveaux organismes proposés par l'administration (voir Focus) se rajouter à la liste de terrains soumis à l'application du service minimum. L'administration a semblé prêter une oreille attentive...

Ambiance

En renonçant à son rôle de conseil du gouvernement pour les questions sociales, et en saisissant les personnels directement par le biais de la note du D.O., le Directeur général a réduit à peau de chagrin tout espace de négociation de niveau national avec les organisations syndicales : par l'entremise de motions issues des premières Assemblées générales, les personnels commencent donc à apporter leur réponse, de manière très directe.

La CFDT a néanmoins souhaité pousser l'administration dans ses retranchements. Loin de se satisfaire des premiers gestes visiblement prémédités de l'administration, la CFDT attendra de voir concrètement quels sont les projets de la DSNA et exige de pouvoir évaluer les justifications de l'administration sur pièce.

A suivre...